

DEPARTEMENT DE  
L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE LIMOUX

DOMAINE :

SOUS-DOMAINE :

**OBJET :**  
**SERVICES**  
**PUBLICS :**  
**DECONCENTRATION**  
**DE PROXIMITE**

Nombre de  
conseillers en  
exercice : 14

Nombre de  
conseillers  
présents : 12

DATE  
CONVOCATION  
CM : 11 JUIN  
2019

**CERTIFIEE**  
**EXECUTOIRE**  
PAR RECEPTION  
PREFECTURE LE :

PAR PUBLICATION  
LE :

**23 JUL. 2019**

# REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

N°2019/36

COMMUNE DE COUIZA

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JUIN 2019

L'an 2019, le 27 Juin à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COUIZA, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie de COUIZA sous la Présidence de Monsieur Jacques HORTALA, Maire.

Etaient présents : HORTALA Jacques, QUIEF Jean-Paul, DENARNAUD Jean-Claude, CERUTTI Mireille, THOREAU Josiane, RUIZ Frédéric, SEBILLE Marie, ESCACH Estelle, CHOURREU Daniel, CASTEL Colette, PLANEL Régis, RIVERA Karine.

Procuration : Néant

Absent excusé : ALANDRY Marisa, MARTROU Michel.

**OBJET : SERVICES PUBLICS : DECONCENTRATION DE PROXIMITE**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le projet présenté dans le cadre de la déconcentration de proximité du département de l'Aude

Vu la fermeture programmée des trésoreries de proximité pour les remplacer par des points de contact (permanence dans les mairies, bus itinérants, rendez-vous par vidéo, présence ponctuelle dans les Maisons Frances Service (MFS) ex MSAP

Vu le projet de transfert des missions topographiques à l'IGN

Vu le souhait exprimé lors du grand débat pour que les services publics soient maintenus compte tenu de leur rôle de cohésion sociale et d'équilibre territorial

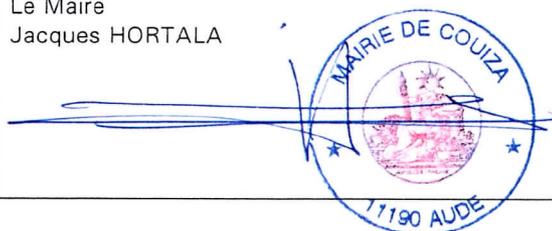
LE CONSEIL MUNICIPAL  
Entendu cet exposé et  
Après en avoir délibéré

DECIDE

- 1- de s'opposer fermement à cette nouvelle vague de démantèlement des services publics en milieu rural
- 2- de s'opposer au projet de création d'agences comptables et de transfert des missions topographiques
- 3- D'exiger le maintien des trésoreries de proximité avec le plein exercice de leurs compétences actuelles en matière de recouvrement de l'impôt, de tenue de compte des hôpitaux, des EHPAD, des collectivités locales et établissements publics locaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Le Maire  
Jacques HORTALA



REÇU A LA  
SOUS-PREFECTURE  
DE LIMOUX LE

08 JUL. 2019